hebdomadaire
195° année
14 février 2019
n° 5 / 7806°
pages 249 à 304



ÉDITORIAL

249 L'entreprise est-elle réfractaire au droit de propriété?, Alain Couret

ACTUALITÉS

- 253 Plan de sauvegarde (caution personne morale): inopposabilité de la déchéance du terme
- 255 Déclaration de nationalité (fraude): portée d'un acte de naissance falsifié
- 258 Loi « anti-casseurs »: adoption du texte par l'Assemblée nationale
- 259 Droits de la défense (mineur) : inconstitutionnalité avec effet différé du régime
- 260 Détention (rapprochement familial): inconstitutionnalité avec effet différé du régime

POINT DE VUE

263 La République et la Nouvelle-Calédonie : une valse (des référendums) à trois temps?, Vivien Hipeau

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 279 Panorama: Droit des contrats, Mustapha Mekki
- 294 Notes: Plus d'efficacité pour les pactes de préférence,

note sous Civ. 3°, 6 déc. 2018, Sandrine Tisseyre

Sanction de la rétractation du promettant dans la promesse unilatérale de vente, Civ. 3º, 6 déc. 2018,

- 298 avis Philippe Brun
 - note Mustapha Mekki

ENTRETIEN

301

304 Pierre Pelouzet - Médiateur des entreprises : les nouveautés suite à la loi ESSOC







Recueil

31/35, rue Froidevaux 75685 PARIS CEDEX 14 Tél. (Rédaction) 0140645366 Fax 0140645466 www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT. DIRECTEUR DE LA PUBLICATION, PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER, et Philippe MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

Laura CONSTANTIN (5370) Thomas LEFORT (5356) · CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET Société et marché financier: Alain LIENHARD

ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction: Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481) Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES 1^{rt} secrétaire de rédaction: Véronique THILL Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY. Directrice 80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex Fax: 0141484792 - ventes@dalloz.fr Relations clients: Ginctic N'KOUA, Responsable

Tél.: 0140922085

Service publicité: Myriam LACROIX, Responsable Tél.: 0140926966 - mlacroix@editions-legislatives.fr Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 645 € HT (658,55 € TTC)

Étranger: 711 € HT

Prix au numéro: 28,59 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206 JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Février 2019

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 € Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14 RCS Paris 572 195 550 Siret 572 195 550 00098 Code APE 5811Z TVA FR 69 572 195 550 Société des Éditions Lefebvre Sarrut





Origine du papier : Portugal Laux de Libres recyclées: 0 % Prot 0,08 kg/t

SOMMAIRE





252

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Garantie autonome: qualification et absence de devoir d'information, Com. 30 janv. 2019 Intérêts bancaires (action en restitution): application de la prescription quinquennale, Com. 30 janv. 2019

Entreprise en difficulté

Substitution de cessionnaire : portée de l'engagement de l'auteur de l'offre, Com. 30 janv. 2019

Résolution du plan: faculté de déclaration des créances dans la nouvelle procédure,

Com. 30 janv. 2019

Plan de sauvegarde (caution personne morale): inopposabilité de la déchéance du terme, Com. 30 janv. 2019 Contrôleur (créancier): irrecevabilité du recours contre une ordonnance du juge-commissaire, Com. 30 janv. 2019

Société et marché financier

Abus de biens sociaux (intérêt social): achats à des fins personnelles de champagne, Crim. 30 janv. 2019

254

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Prescription (suspension): portée d'une demande de mesure d'instruction in futurum, Civ. 2º, 31 janv. 2019

Assurance fluviale (nullité): défaut de déclaration d'un prêt garanti par une hypothèque, Com. 30 janv. 2019

Famille-Personne-Succession

Déclaration de nationalité (fraude): portée d'un acte de naissance falsifié, Civ. 1^{rc}, 30 janv. 2019

Succession (époux prédécédé): droit à pension du conjoint successible dans le besoin, Civ. 1^{re}, 30 janv. 2019

Succession Zadkine (enfant adultérin): application dans le temps de la loi de 2001, Civ. 1^m, 30 janv. 2019

Liquidation du régime matrimonial: portée de la compétence du juge aux affaires familiales, Civ. 1^e, 30 janv. 2019

257

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Accident de la circulation (assurance obligatoire): application du règlement Rome II, CJUE 31 janv. 2019



DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Compétence du juge pénal: légalité du décret sur la préparation du foie gras, Crim. 29 janv. 2019

Loi « anti-casseur »: adoption du texte par l'Assemblée nationale

Circulation routière (stationnement): facture identifiant l'auteur de l'infraction, Crim. 29 janv. 2019

Procédure pénale

Droits de la défense (mineur): inconstitutionnalité avec effet différé du régime, Cons. const., 8 févr. 2019 Constitution de partie civile (electa una via): portée d'une déclaration de créance, Crim. 30 janv. 2019 Détention provisoire (comparution immédiate): dispense de débat et de motivation, Crim. 5 févr. 2019 Détention (rapprochement familial): inconstitutionnalité avec effet différé du régime, Cons. const., 8 févr. 2019



DROIT PUBLIC

Droit administratif

Étranger (rétention administrative): appréciation des diligences accomplies par le préfet, Civ. 1™, 30 janv. 2019



DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Discrimination (obligation de l'employeur): agissements commis par des bénévoles, Soc. 30 janv. 2019 Harcèlement moral (absence prolongée du

salarié): nullité du licenciement de la victime, Soc. 30 janv. 2019

261

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Exequatur (ordre public international): juge étranger ayant statué en équité, Civ. 1th, 30 janv. 2019

Compétence européenne (entente illicite): action en réparation des victimes, Civ. 1[∞], 30 janv. 2019

Compétence européenne (champ d'application): action d'un syndic de procédure d'insolvabilité, CJUE 6 févr. 2019



263

La République et la Nouvelle-Calédonie: une valse (des référendums) à trois temps? par Vivien Hipeau



CHRONIQUES

265

De l'avantage conjugal par Sophie Pellet

270

La caducité de la clause d'inaliénabilité par Claude Ferry

PANORAMA

279

Droit des contrats décembre 2017-décembre 2018 par Mustapha Mekki

NOTES

294

Plus d'efficacité pour les pactes de préférence, note sous Civ. 3°, 6 déc. 2018 par Sandrine Tisseyre

Sanction de la rétractation du promettant dans la promesse unilatérale de vente

298

avis sur Civ. 3°, 6 déc. 2018 par Philippe Brun

301

note sous Civ. 3°, 6 déc. 2018 par Mustapha Mekki



3

ENTRETIEN

304

Pierre Pelouzet - Médiateur des entreprises: les nouveautés suite à la loi ESSOC

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au Recueil Dalloz donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer dairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur...»,
 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

> Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr